

chêne rouge, notamment dans le domaine de la construction, une étude collaborative a été initiée fin 2013. Coordonnée par la FIB 01, elle a été menée en partenariat étroit avec les entreprises, le CRPF et le FCBA et a été soutenue financièrement par le bassin de vie de Bourg-en-Bresse (Cap3B) et par la Direction Régio-



nale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Les grumes, issues de 3 coupes distinctes, ont été sélectionnées par le CRPF. Ces grumes ont été transformées dans les scieries Pépin et Bellaton. Le parquet, quant à lui, a été usiné dans la parqueterie de Mantenay-Montlin. Les carrelots réalisés par la Bourguignonne de Saint-Germain-du-Bois (71) ont ensuite été utilisés par la menuiserie La Varlope de Songieu. Les tests réalisés au cours de l'année 2015 par le laboratoire FCBA de Bordeaux ont concerné certaines caractéristiques d'aptitude à l'usage pour l'emploi de carrelots lamellés collés aboutés, pour menuiserie extérieure, ainsi que la stabilité pour un usage parquet massif sur sol classique et sur sol chauffant (épaisseur 22 et 14 mm).

### **Des caractéristiques et aptitudes proches de celles du chêne commun**

Le FCBA de Bordeaux n'a détecté aucun critère de non-aptitude du chêne rouge pour les différents



usages ayant été testés. De plus, ces tests ont mis en évidence des caractéristiques et aptitudes très proches de celles du chêne commun : masse volumique comparable (700 à 740 kg/m<sup>3</sup> à 12% d'humidité), aptitudes au collage, tenue dans le temps des produits de finition, stabilité dimensionnelle, résistance mécanique dans le cadre des essais Air Eau Vent, là aussi comparables à celles du chêne commun. On note toutefois que le chêne rouge bénéficie d'une meilleure imprégnabilité, mais d'une moindre durabilité naturelle que le chêne commun. Un traitement fongicide est donc toujours nécessaire pour les utilisations en extérieur.

Au vu des résultats très encourageants de cette étude, la FIB 01 pour-



*Jeunes chênes rouges*

suit ses actions en faveur de la promotion et de la diversification des débouchés du chêne rouge : édition et diffusion d'outils de communication, présentation des résultats lors de conférences, visites de bâtiments utilisant cette essence, réalisation d'un stand en chêne rouge à l'occasion du salon de l'habitat de Bourg-en-Bresse... Même s'il s'agit encore, au vu des volumes disponibles, d'un marché de niche, le but est de développer des circuits courts de valorisation du chêne rouge de la Dombes, afin de créer de la valeur ajoutée pour la filière locale.

Retrouvez les résultats de cette étude sur le chêne rouge sur le site : [www.fib01.com](http://www.fib01.com) / Rubrique Les actions de la FIB »

Valérie CHEVALLON

### **Une forêt d'acacias (ou robiniers) en Dombes ne manque pas de piquants...**

Le domaine agricole de Montrilbloud à Saint-André-de-Corcy, sur les franges des extensions urbaines et des nombreux lotissements, a ménagé une plantation d'acacias de près de 10 ha sur une forêt qui en compte une quarantaine.

Cette forêt a été plantée à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La majeure partie est naturelle et vouée à la chasse.

Aujourd'hui l'exploitation est essentiellement tournée vers le bois de chauffage avec des coupes tous les ans et une rotation de 15 à 20 ans.

La clientèle de proximité habite les nombreuses maisons des lotissements environnants.

L'acacia est une essence qui pousse bien en Dombes. Un taillis de robiniers drageonne abondamment après coupe. Sa taille est de 5 à 6 mètres, dès la quatrième année. C'est un bois blanc de bel aspect, qui a d'excellentes qualités de résistance et de longévité avec un potentiel d'utilisation pour le mobilier extérieur, du fait de ses fibres très serrées. Les piquets des clôtures ont longtemps été réalisés en acacia. Aujourd'hui, la demande n'existe pratiquement plus, la résine ou le métal s'étant substitués au bois.

Autrefois, les timons et palonniers étaient en acacia.

Aujourd'hui les perspectives de développements de l'utilisation de l'acacia résident dans la construction pour les bardages, la fabrication de meubles de jardins, la fabrication de parquets qui ont un bel aspect et sont très résistants. Pour cela il faut des troncs d'une section de 40 à 60 cm, et une organisation de la forêt pour garantir un volume de production suffisant.

Au bout d'une vingtaine d'années, la valeur du robinier peut atteindre celle de certains bois d'œuvre. De par sa croissance rapide, une sylviculture sommaire et son cycle court de production, il ne mérite pas la relative indifférence dont témoignent les forestiers à son égard.

Maurice BODIN

## 7- Architecture en Dombes

### Utilisation du bois dans la construction du XVe à nos jours



Chalamont centre-ville

Le bois est un matériau essentiel utilisé en Dombes dans la construction traditionnelle pour les charpentes et les murs.

Il est associé à la terre dans les murs : terre crue sous forme de torchis ou de pisé, terre cuite avec les carrons dits « savoyards ».

Les maisons à pans de bois sont construites par des charpentiers. L'ossature bois est remplie soit par un clayonnage de branches d'aulne et un mélange de terre et paille appelé torchis, soit par des carrons. Le carron est souvent utilisé en restauration.

Les plus anciens bâtis visibles de nos jours datent du XVe siècle et se trouvent dans les villages : villages souvent fortifiés, avec une structure urbaine moyenâgeuse, dense, aux rues étroites.

Dans les étages, les planchers-bois se prolongent en encorbellements sur les façades, protégeant celles-ci des eaux de pluie. Pour les structures des murs, les charpentiers n'ont pas manqué d'être créatifs : linteaux, poteaux verticaux et bois croisés des contreventements.

Les façades étaient souvent enduites. Les restaurations ont conduit à supprimer ces enduits laissant apparaître les dessins magnifiques des structures-bois. Néanmoins, attention aux bois apparents qui ne sont pas toujours traités contre l'humidité et se dégradent : façades, ou pièces de bois au sol !

Le bois est aussi un matériau incontournable pour les escaliers et les portes comme en témoignent des réalisations passées qui perdurent.



La Carronnière du château de Saint-Paul-de-Varax



Ferme lieu-dit Villette à Saint-Georges-sur-Renon



Maison en centre-ville à Châtillon-sur-Chalaronne



La maison féodale à Villars-lès-Dombes



Les halles de Châtillon-sur-Chalaronne



Bâtiment annexe du château de Saint-Paul-de-Varax



Ferme Bataillard à Saint-Paul-de-Varax

Avec l'utilisation du ciment au milieu du XXe, le bois a perdu de son attrait. De plus, la corporation des charpentiers avait été décimée par la guerre de 1914-1918. Depuis 2 ou 3 décennies, l'ingénierie-bois a relancé le matériau avec des techniques de charpente permettant de nouvelles prouesses. Ainsi la filière bois de construction a-t-elle un bel avenir.

Ce matériau-bois a des avantages environnementaux indéniables : stockage du CO<sub>2</sub>, production locale, indépendance énergétique pour sa fabrication, durabilité, mise en œuvre faisant appel aux savoir-faire et aux intelligences humaines. De nouvelles audaces architecturales fonctionnelles et esthétiques sont possibles.



L'office du tourisme à Châtillon-sur-Chalaronne

Alain SALMON

## 8- Volet artistique



*Bucket scan (Inspiré par la technologie LIDAR)  
2016 Acrylique, papier de soie et graphite sur papier*

### **La vision du sculpteur pour une approche poétique de l'économie forestière**

« Quelques hectares de forêt suffisent pour qu'il pleuve »  
Francis Hallé, la vie des arbres



Mon admiration pour les plantes et leur capacité à la photosynthèse est décuplée quand il s'agit des arbres: ces structures étonnantes quelquefois massives, monumentales, sculptées à partir de l'air.

Une partie importante de mon travail d'artiste consiste donc à célébrer le bourgeon qui devient feuille, la branche et l'arbre comme êtres vivants et communicants dans un travail qui tient autant de la prospective technologique que de la poésie.

Pour aller vers une symbiose entre les besoins humains et la temporalité de la nature et faire commerce dans une relation d'égal à égal, une part de mon travail consiste à chercher des moyens de communication, pour pouvoir « entendre » les arbres.



*Espace mental dans un tilleul,  
installation 2015, Château de Verscha!*

### **« Murmurer à l'oreille des arbres »**

Apprendre à influencer la pousse des arbres en utilisant des techniques inspirées par l'observation de leur mode de croissance et de leur architecture (éthologie végétale), en rejetant les méthodes de formation abusives et en cherchant une forme de symbiose et ainsi créer avec eux des meubles, ou des éléments architecturaux.

Mais avant : leur poser la question – et nous que pouvons nous faire pour vous ?

Isabelle RADTKE



**Louis JOURDAN** était un peintre de la Dombes né à Bourg-en-Bresse le 7 mars 1872. Il a longtemps vécu à Saint-Paul-de-Varax, où il a su trouver l'inspiration pour créer de nombreuses toiles. Après sa mort (en 1948), sa veuve fit don à la commune de Saint-Paul-de-Varax d'une part importante de sa collection privée, avec le souhait que ces œuvres fussent exposées dans la maison où le peintre avait l'habitude de séjourner. C'est ainsi que le musée Louis Jourdan vit le jour en 1962, avec 49 de ses toiles, ainsi que quelques objets personnels. D'autres tableaux sont encore exposés aux musées du Louvre, du Luxembourg, de Brou ou aux Beaux-Arts de Lyon. Un sentier pédestre invite à découvrir les environs de Saint-Paul-de-Varax, où le peintre avait l'habitude de poser son chevalet. Une association "Sur les pas de Louis Jourdan" fait vivre le musée en collaboration avec la Municipalité. (Relire l'article de la revue Dombes N° )



*Pont du vieux Jonc*

## 9- Pour conclure ...

### La forêt est-elle menacée ?

Les différents acteurs de la forêt dombiste nous ont fourni des éléments d'appréciation favorables à un avenir prometteur pour les forêts du Pays des 1.000 étangs, leur potentiel de développement ne demande qu'à être actualisé.

À titre d'exemple :

- la production biologique annuelle est de 4 à 6m<sup>3</sup> de bois par hectare, et nous ne récoltons en moyenne que 2 m<sup>3</sup>,

- les professionnels du bois demandent à ceux de la forêt de mettre l'accent sur la qualité, ce qui semble tout à fait possible avec les chênes, les pins douglas, les peupliers... , et pourquoi pas avec les acacias ?

Les acteurs de la première et de la seconde transformation sont prêts à travailler les bois de qualité provenant de la Dombes pour la fa-

Plusieurs exemples de regroupements de propriétaires en faveur de la dynamique d'une bonne gestion planifiée permettent de ménager différents intérêts de façon concertée.



Fruits de charme

**Une politique locale propre à l'ensemble du territoire de la Dombes** doit tout mettre en œuvre pour un développement, une valorisation de la forêt dombiste, en prenant en compte l'ensemble des enjeux et intérêts et mettant en accord les différents acteurs, pour une gestion harmonieuse de la production des bois d'œuvre et des bois de chauffage.

Les projets peuvent être élaborés à partir de plusieurs axes :

- plantation et organisation des espaces pour les bois d'œuvre et les bois de chauffage: les chênes, les robiniers, les châtaigniers..., dont l'exploitation est rentable. Ces espèces permettent aux exploitants de dégager des revenus substantiels pour des investissements dans leur parcelle,

- optimisation des plans de chasse, car nous considérons les chasseurs

comme des partenaires obligés du devenir de la forêt dombiste,

- recherche d'une entente entre les professionnels de l'arbre et ceux du bois pour la création d'un label relatif, par exemple au chêne rouge, suite aux études mises en place par l'ensemble des professionnels, comme dans la Chartreuse où les acteurs du PNR essaient de créer une AOC pour le sapin. Il s'agit de constituer un maillage industriel relocalisé autour d'un produit forestier très typique,

- promotion des projets et des réalisations relatifs à l'architecture contemporaine utilisant le bois, à l'instar de ce qui a été fait dès le XVe siècle,

- développement de la recherche centrée sur le bois afin que les industriels utilisent des produits de seconde transformation mis à la portée financière et fonctionnelle du consommateur,

- recherche des essences à planter qui résisteront aux évolutions imposées par le réchauffement climatique,

- sensibilisation et éducation du grand public, notamment des écoliers, pour une familiarisation avec la forêt, afin de savoir identifier les principales espèces et de mieux appréhender les potentiels de la forêt.

L'ensemble de ces mesures permettront de créer nombre d'emplois et de générer des revenus de l'exploitation forestière, à la première et à la seconde transformation.

**Ouvrons nos yeux et nos cœurs, regardons et entrons dans la forêt**

Christophe MEGARD



Fougères en automne

brication de parquets, d'éléments de menuiseries (avec les carrelés), de charpentes...

Différents modes d'exploitation sont mis en concurrence avec pour enjeu en débat :

- l'élaboration ou non de plans de gestion permettant de préserver les intérêts à plus ou moins long terme,

- la production de bois d'œuvre, de bois de chauffage, tout en préservant l'intérêt des chasseurs et du gibier dans les taillis.

## 10- Annexes

### Surfaces boisées par commune (en hectares, chiffres fournis par SBDP)

depcom	nom de la commune	RÉGION	CANTON	Surface totale	surface Bois	% bois
01211	LENT	BRESSE	BOURG-COURONNE	3084	1065	34,5%
01264	MONTRACOL	BRESSE	BOURG-COURONNE	1416	307	21,7%
01336	SAINT-ANDRE-SUR-VIEUX-JONC	BRESSE	BOURG-COURONNE	2364	391	16,5%
01405	SERVAS	BRESSE	BOURG-COURONNE	1271	233	18,3%
<b>Total</b>				<b>8135</b>	<b>1996</b>	<b>24,5%</b>
01074	CHALAMONT	DOMBES	CHALAMONT	3201	510	15,9%
01090	CHATENAY	DOMBES	CHALAMONT	1467	329	22,4%
01092	CHATILLON-LA-PALUD	DOMBES	CHALAMONT	1307	542	41,5%
01129	CRANS	DOMBES	CHALAMONT	1295	573	44,2%
01299	PLANTAY	DOMBES	CHALAMONT	2003	231	11,5%
01381	SAINT-NIZIER-LE-DESERT	DOMBES	CHALAMONT	2448	376	15,4%
01434	VERSAILLEUX	DOMBES	CHALAMONT	1869	240	12,8%
01449	VILLETTE-SUR-AIN	DOMBES	CHALAMONT	1877	603	32,1%
<b>Total</b>				<b>15467</b>	<b>3404</b>	<b>22,0%</b>
01001	ABERGEMENT-CLEMENCIAT	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	1518	410	27,0%
01093	CHATILLON-SUR-CHALARONNE	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	1710	47	2,7%
01113	CONDEISSIAT	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	2107	275	13,1%
01146	DOMPIERRE-SUR-CHALARONNE	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	456	61	13,4%
01272	NEUVILLE-LES-DAMES	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	2545	358	14,1%
01328	ROMANS	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	2175	406	18,7%
01335	SAINT-ANDRE-LE-BOUCHOUX	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	905	97	10,7%
01356	SAINT-GEORGES-SUR-RENON	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	547	117	21,4%
01393	SANDRANS	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	2857	302	10,6%
01412	SULIGNAT	DOMBES	CHATILLON/CHALARONNE	1042	243	23,3%
<b>Total</b>				<b>15862</b>	<b>2316</b>	<b>14,6%</b>
01156	FARAINANS	CÔTIÈRE DE L'AIN	MEXIMIEUX	1089	224	20,6%
01198	JOYEUX	CÔTIÈRE DE L'AIN	MEXIMIEUX	1628	283	17,4%
01260	MONTELLIER	CÔTIÈRE DE L'AIN	MEXIMIEUX	1513	437	28,9%
01325	RIGNIEUX-LE-FRANC	CÔTIÈRE DE L'AIN	MEXIMIEUX	1456	393	27,0%
01349	SAINT-ELOI	CÔTIÈRE DE L'AIN	MEXIMIEUX	1383	374	27,0%
<b>Total</b>				<b>7069</b>	<b>1711</b>	<b>24,2%</b>
01262	MONTLUEL	CÔTIÈRE DE L'AIN	MONTLUEL	3901	997	25,6%
01297	PIZAY	CÔTIÈRE DE L'AIN	MONTLUEL	1086	433	39,9%
01342	SAINTE-CROIX	CÔTIÈRE DE L'AIN	MONTLUEL	1039	315	30,3%
<b>Total</b>				<b>6026</b>	<b>1745</b>	<b>29,0%</b>
01069	CERTINES	DOMBES	PONT-D'AIN	1528	534	34,9%
01145	DOMPIERRE-SUR-VEYLE	DOMBES	PONT-D'AIN	2842	701	24,7%
01425	TRANCLIÈRE	DOMBES	PONT-D'AIN	1434	704	49,1%
<b>Total</b>				<b>5804</b>	<b>1939</b>	<b>33,4%</b>
01105	CIVRIEUX	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	1970	211	10,7%
01248	MIONNAY	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	1940	285	14,7%
01318	RANCE	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	932	131	14,1%
01333	SAINT-ANDRE-DE-CORCY	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	2029	372	18,3%
01362	SAINT-JEAN-DE-THURIGNEUX	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	1574	278	17,7%
01424	TRAMOYES	VAL DE SAÔNE	REYRIEUX	1283	101	7,9%
<b>Total</b>				<b>9728</b>	<b>1378</b>	<b>14,2%</b>
01005	AMBERIEUX-EN-DOMBES	DOMBES	ST-TRIVIERIMOIGNANS	1557	114	7,3%
01028	BANEINS	DOMBES	ST-TRIVIER/MOIGNANS	873	86	9,9%
01319	RELEVANT	DOMBES	ST-TRIVIER/MOIGNANS	1200	99	8,3%
01382	SAINTE-OLIVE	DOMBES	ST-TRIVIERIMOIGNANS	726	54	7,4%
01389	SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS	DOMBES	ST-TRIVIER/MOIGNANS	4104	438	10,7%
01398	SAVIGNEUX	DOMBES	ST-TRIVIERIMOIGNANS	1445	137	9,5%
01446	VILLENEUVE	DOMBES	ST-TRIVIERIMOIGNANS	2631	157	6,0%
<b>Total</b>				<b>12536</b>	<b>1085</b>	<b>8,7%</b>

01045	BIRIEUX	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1558	115	7,4%
01052	BOULIGNEUX	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	2571	209	8,1%
01085	CHAPELLE-DU-CHATELARD	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1330	117	8,8%
01207	LAPEYROUSE	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1978	133	6,7%
01235	MARLIEUX	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1657	158	9,5%
01261	MONTHIEUX	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1057	20	1,9%
01359	SAINT-GERMAIN-SUR-RENON	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1580	255	16,1%
01371	SAINT-MARCEL	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	1143	76	6,6%
01383	SAINT-PAUL-DE-VARAX	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	2512	449	17,9%
01443	VILLARS-LES-DOMBES	DOMBES	VILLARS-LES-DOMBES	2407	244	10,1%
			Total	17793	1776	10,0%

## Cueillette des champignons : – ce que dit la loi :

### Législation nationale

L'article 547 du code civil stipule que les champignons appartiennent au propriétaire du terrain sur lequel ils poussent. En forêt privée, il est donc nécessaire de demander l'autorisation de récolte au propriétaire. L'absence d'un panneau d'interdiction n'autorise pas le ramasseur à prélever des champignons sur le terrain en question.

Les sanctions prévues par les articles 8163-5 et L163-11 du code forestier sont :

- une contravention de 4e classe (soit un maximum de 750 € en 2013) pour un volume récolté inférieur à 10 litres,
- jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45.000 € d'amende pour un volume récolté supérieur à 10 litres.

En pratique, un ramassage modeste pour consommation personnelle est souvent toléré par le propriétaire. En forêt publique (communale ou domaniale), une tolérance est accordée pour les récoltes de champignons ne dépassant pas 5 litres.

### Réglementations locales

Chaque département peut réglementer de manière plus stricte la récolte par arrêté préfectoral. Ces arrêtés reposant sur le principe de la protection des espèces, ils s'appliquent aussi aux propriétaires. Chez nous, 5 départements ont pris cette mesure.

Département	Date	Récolte		
		Espèces de champignons	Quantité max	Technique imposée
Ain	1996	Toutes	3 kg/pers	Manuelle
Ardèche	1998	Toutes	5 kg/pers	Manuelle
Drôme	2008	Toutes	5 litres/pers	Manuelle
Isère	2010	Toutes	5 litres/pers	Manuelle
Haute-Savoie	1981	Girolle et chanterelle bleue (Gomphus clavatus)	500 g/pers	Non précisée
		Bolets	5 kg/pers	

Chaque commune peut également prendre un arrêté municipal mais ne peut cependant interdire totalement la récolte ou la réserver aux seuls habitants de la commune.

### Vendre sa récolte

À ce jour, seules les espèces *Tricholoma auratum*, *Tricholoma equestre* et *Tricholoma flavovirens* (toxiques mais auparavant considérées comme comestibles) sont interdites à la vente. Deux décisions du Centre technique de la conservation des produits agricoles donnent une liste des espèces de champignons autorisées à la vente sous forme de conserves et de produits séchés (décision n°94 et décision n°97 de Mai 2005). Le revenu généré par la vente de champignons non cultivés n'entrant pas dans le revenu forfaitaire forestier, il convient de déclarer le montant des ventes en tant que revenu agricole. C'est seulement dans le cas où le chiffre d'affaire hors taxe généré pendant l'année est supérieur à 84.000 € qu'une TVA peut s'appliquer au taux de 5,5 %.

## **Le livre blanc :**

La filière bois s'est dotée d'un second livre blanc sur les années 2014-2016 ; une 3e édition est en cours d'écriture pour 2017 avec le soutien du Conseil Départemental.

En savoir plus sur [http://filiere-bois-ain.fr/le-livre-blanc/item/25-le-livre-blanc-de-la-filiere-bois-les-aides\\_25.html](http://filiere-bois-ain.fr/le-livre-blanc/item/25-le-livre-blanc-de-la-filiere-bois-les-aides_25.html)



Ce dossier a été élaboré par l'association **INITIATIVE COMMUNE**  
courriel : [initiative.commune@hotmail.fr](mailto:initiative.commune@hotmail.fr) Notre association a pour but de promouvoir la qualité de vie sur le territoire de Châtillon et de la Dombes. Si vous souhaitez joindre un des rédacteurs de ce cahier, merci de laisser un message sur l'adresse ci-dessus.



### **Ont participé à ce dossier thématique:**

- **SBDR Sylviculteurs Bresse-Dombes-Revermont** Maison de l'Agriculture - 4 Avenue du Champ de Foire - 01003 BOURG en BRESSE Tél. : 04 27 53 94 94 courriel : [gsbdr@hotmail.fr](mailto:gsbdr@hotmail.fr)
- **Forestiers privés de l'Ain** - 29, Allée de la Grange Magnien - 01960 Péronnas - Tél. : 04 74 45 47 58 site : <http://www.foretsdelain.fr/>
- **FIB 01** Fédération Interprofessionnelle du Bois de l'Ain 271 rue de l'Alagnier 01110 Cormaranche en Bugey Tél : 06 80 03 42 13 / 09 62 08 83 41 courriel : [chevallon.v.fib01@gmail.com](mailto:chevallon.v.fib01@gmail.com) site : <http://www.fib01.com/>
- **FCBA** Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement. Étude sur le chêne rouge demandée par FIB01  
[http://www.fcba.fr/sites/default/files/fcbainfo\\_2016\\_19\\_le\\_chene\\_rouge\\_de\\_la\\_dombes\\_une\\_essence\\_offrant\\_dinteressantes\\_apitudes\\_a\\_lusage\\_du\\_parquet\\_et\\_carrelet\\_xavier\\_blaison.pdf](http://www.fcba.fr/sites/default/files/fcbainfo_2016_19_le_chene_rouge_de_la_dombes_une_essence_offrant_dinteressantes_apitudes_a_lusage_du_parquet_et_carrelet_xavier_blaison.pdf)
- **Scierie PEPIN** Spécialiste du chêne et autres feuillus 01560 Saint-Nizier-le-Bouchoux  
Tel. : +33 (0)4 74 52 90 19 courriel : [contact@scierie-pepin.com](mailto:contact@scierie-pepin.com) site : <http://www.scierie-pepin.com/>
- **Parquets BELLATON** Le Village 01560 Mantenay-Montlin Tel. : 04 74 52 62 90  
site : <http://www.parquetsbellaton.com/index.htm> courriel : [bellaton.scierie@orange.fr](mailto:bellaton.scierie@orange.fr)
- **COFORET - Coopérative Forestière** Route de Lyon 69870 Lamure sur Azergues Tél. : +33 (0)4 74 03 14 38  
Fax. : +33 (0)4 74 03 00 35 courriel : [contact@coforet.com](mailto:contact@coforet.com) site : [www.coforet.com](http://www.coforet.com)
- **FRAPNA** Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature 44 avenue de Jasseron 01000 Bourg en Bresse  
Tel. : 04 74 21 38 79 courriel : [frapna-ain@frapna.org](mailto:frapna-ain@frapna.org) courriel : <http://www.frapna-ain.org/fr/>
- **CRPF** Centre régional de la propriété forestière Parc de Crécy - 18 avenue du Général de Gaulle 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or cedex Tél. : 04 72 53 60 90 site : [rhonealpes@crpf.fr](mailto:rhonealpes@crpf.fr)
- **Isabelle RADTKE** Sculpteur et ingénieur site : <http://www.lesusineslouis.com/>  
courriel : [isabelle@lesusineslouis.com](mailto:isabelle@lesusineslouis.com) Tél. : +33 (0)4 74 39 09 84
- **Association Saint GUIGNEFORT** Hôtel de Ville Place de la république 01400 Châtillon-sur-Chalaronne  
site : <http://www.association-saint-guignefort.fr/>
- **DCR 01** Déchets verts, Compost, Bois énergie Les Maisons neuves 01990 Baneins  
Jean-Marc DUBOST gérant Tel. : 06 85 75 79 18 courriel : [dubost.jeanmarc@yahoo.fr](mailto:dubost.jeanmarc@yahoo.fr)